

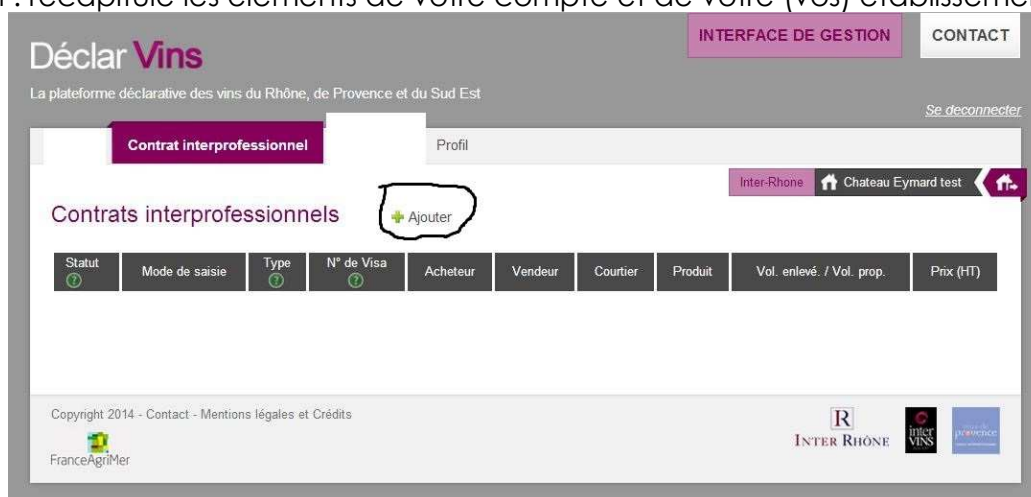
## Declarvins.net : Saisie des contrats interprofessionnels

- **Descriptif de l'interface**

Une fois connecté, vous aurez accès à deux onglets :

. Contrats interprofessionnels : pour avoir accès à l'historique de vos contrats et saisir de nouveaux contrats

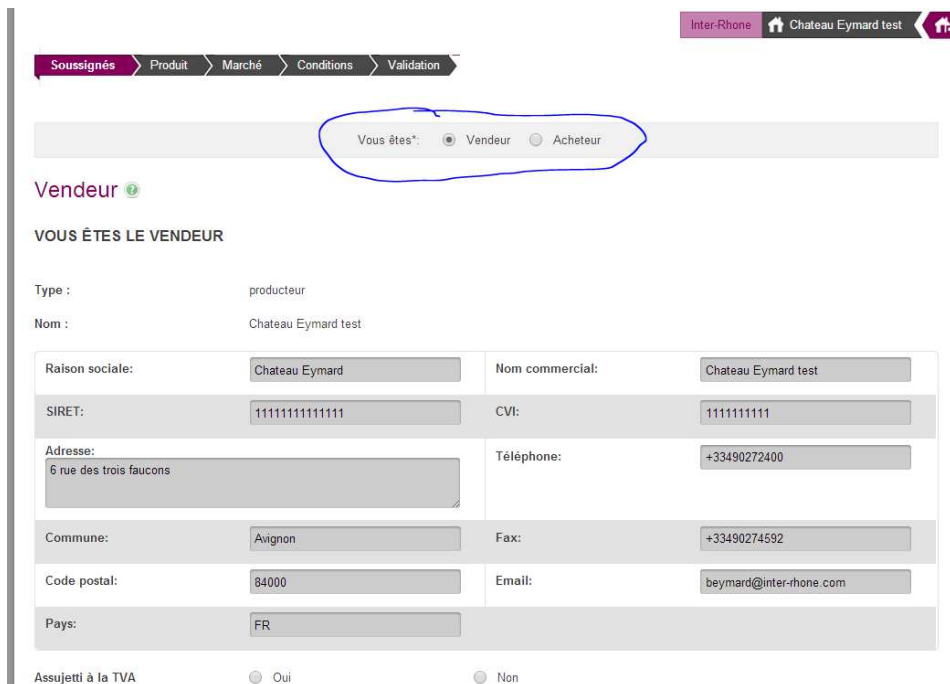
. Profil : récapitule les éléments de votre compte et de votre (vos) établissement(s).



Pour créer un nouveau contrat, cliquez sur 'Ajouter'.

- **Etape 1-les 'soussignés'** : définir les parties au contrat et le type de contrat

. Vous devez indiquer tout d'abord si vous êtes acheteur ou vendeur (si vous êtes un courtier, le statut est reconnu automatiquement).



The screenshot shows the 'Soussignés' form. At the top, there are tabs for 'Soussignés', 'Produit', 'Marché', 'Conditions', and 'Validation'. Below, there is a form with a field 'Vous êtes\*' containing radio buttons for 'Vendeur' (selected) and 'Acheteur'. Below this, the text 'Vendeur' is displayed. The form is titled 'VOUS ÊTES LE VENDEUR'. It contains several fields for company information: Type (producteur), Nom (Chateau Eymard test), Raison sociale (Chateau Eymard), Nom commercial (Chateau Eymard test), SIRET (11111111111111), CVI (1111111111), Adresse (6 rue des trois faucons), Téléphone (+33490272400), Commune (Avignon), Fax (+33490274592), Code postal (84000), Email (beynard@inter-rhone.com), and Pays (FR). At the bottom, there is a checkbox for 'Assujetti à la TVA' with radio buttons for 'Oui' and 'Non'.

Puis vous devez sélectionner la ou les autres parties au contrat par recherche en autocomplétion (il suffit de saisir tout ou partie d'un mot pour que l'onglet propose les établissements liés).

**Acheteur** ⓘ

**SÉLECTIONNER UN ACHETEUR**

Type:  Producteur  Négocier / Union

Nom : ⓘ  ⓘ

Raison sociale:	<input type="text" value="CLIENT DIVERS"/>	Nom commercial:	<input type="text" value="Client divers"/>	
SIRET:	<input type="text"/>	CVI:	<input type="text"/>	
Adresse:	<input type="text" value="6 rue des trois faucons"/>		Téléphone:	<input type="text" value="+33490272400"/>
Commune:	<input type="text" value="Avignon"/>	Fax:	<input type="text"/>	
Code postal:	<input type="text" value="84000"/>	Email:	<input type="text" value="declarvins@inter-rhone.com"/>	
Pays:	<input type="text" value="FR"/>			

Assujetti à la TVA  Oui  Non

Adresse de livraison différente

Transaction avec un courtier  Oui  Non

**Type de contrat**

Première mise en marché:  Oui  Non

Condition particulière: ⓘ  Aucune  
 Producteurs 5 %, OTNA ou dérogation  
 Apport contractuel à une union  
 Contrat interne entre deux filiales

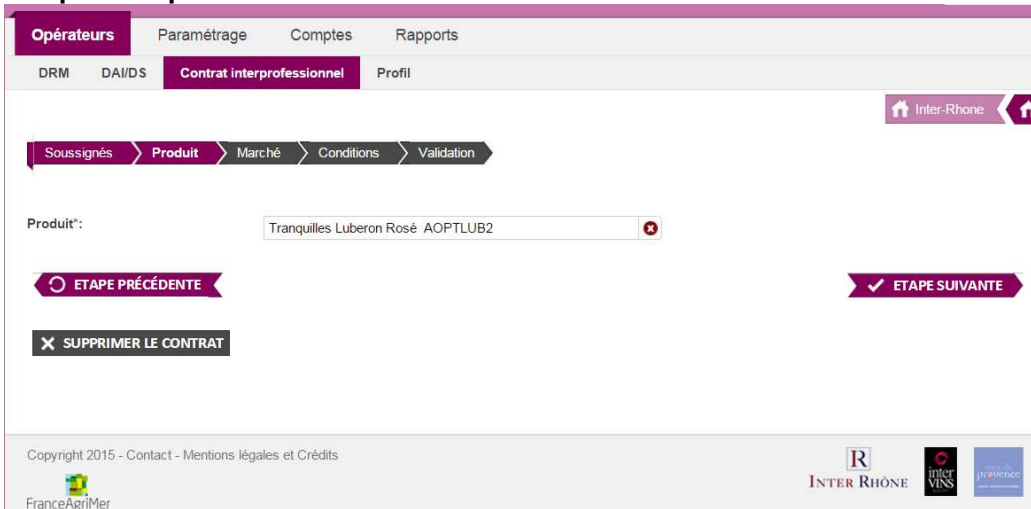
### Indiquer ensuite le type de contrat :

- . Cas général : première mise en marché. A laisser coché 'oui' si c'est la première fois que le vin est vendu (ce n'est pas une revente d'un vin acheté à un autre fournisseur)
- . Cliquer non si : revente d'un vin déjà acheté à un autre fournisseur

### Indiquer les conditions particulières :

- . Cas général : aucune
- . Producteurs 5% OTNA, dérogation : contrat entre producteur dans un cadre dérogatoire (accordé par les douanes)
- . Apport contractuel à une union : contrat entre les caves coopératives et leurs unions
- . Contrat interne entre deux filiales : cas d'un opérateur achetant des vins à ses propres caves, résultant d'un montage juridique entre deux structures (exemple : un producteur qui a monté une structure d'achat pour ses propres vins ... ou un caveau vis-à-vis de sa cave...)

- **Etape 2-le produit** : sélectionner l'AOC



- **Etape 3-le marché** : définir les caractéristiques du produit et le prix

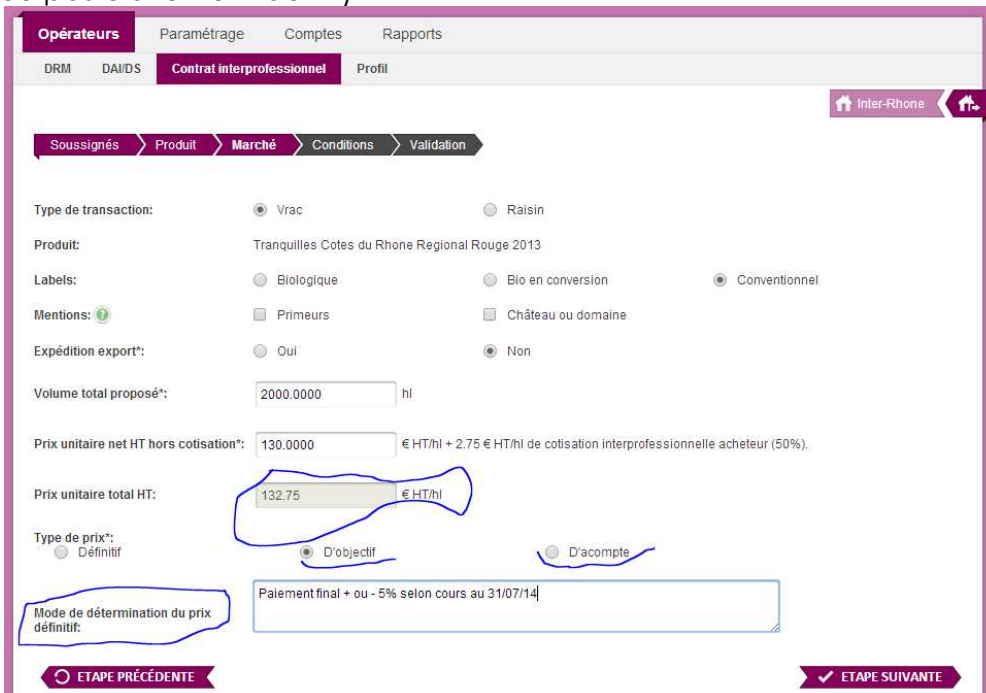
- . Choix du millésime ou 'non millésimé'
- . Choix des labels (obligatoire) et mentions (non obligatoire)
- . Expédition export : oui ou non
- . Volume et prix à indiquer

Attention le calcul du prix total indique automatiquement la part CVO à payer par l'acheteur

**. Type de prix :**

Si prix définitif, pas d'information supplémentaire à ajouter

**Si prix d'acompte ou d'objectif** : préciser le mode de calcul précis du prix définitif (obligatoire, un contrat n'est pas valable si le mode de calcul du prix final n'est pas connu ou pas clairement défini)



- **Etape 4-Conditions : définir les règles de paiement et d'enlèvement**

**. Condition de ventes/paiement :**

Cadre général : cadre réglementaire, paiement à 45j/60j + acompte de 15%

Deux possibilités de dérogation prévues dans l'Accord Interprofessionnel :

**Si Contrat pluriannuel écrit** : indiquer la référence du contrat (obligatoire)



**Paielement**

Conditions générales de vente\*:  
 Contrat pluriannuel écrit   
  Echancier de paiement   
  Cadre réglementaire général (facture 45 ou 60 jours)

Référence contrat pluriannuel:

**Retrait / Enlèvement**

Le vin sera\*:  
 Retiré     Livré

Date limite de retrait\*:  
 (jj/mm/aaaa)

◀ ETAPE PRÉCÉDENTE    ▶ ETAPE SUIVANTE

Si échancier de paiement, indiquer les dates et les montants à payer (obligatoire) et éventuellement les volumes (non obligatoire)



**Paielement**

Conditions générales de vente\*:  
 Contrat pluriannuel écrit   
  Echancier de paiement   
  Cadre réglementaire général (facture 45 ou 60 jours)

Rappel du volume total proposé : 2000 hl

Date (jj/mm/aaaa)	Volume (hl)	Montant de l'échéance (€ HT)
<input type="text" value="26/06/2014"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="100000.0000"/>
<input type="text" value="31/07/2014"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="10000"/>

+ Ajouter

**Retrait / Enlèvement**

Le vin sera\*:  
 Retiré     Livré


Date limite de retrait\*:  
 (jj/mm/aaaa)

◀ ETAPE PRÉCÉDENTE    ▶ ETAPE SUIVANTE

. Puis indiquer si le vin est retiré (cadre général) ou livré et la date limite

- **Etape 5-Validation : remarques et vérifications**

. Commentaires possible si les parties le souhaitent




Soussignés > Produit > Marché > Conditions > Validation

Commentaires:

**RÉCAPITULATIF DE LA SAISIE**

**1. SOUSSIGNÉS**

Vendeur :	Chateau Eymard test
Acheteur :	Client divers
Première mise en marché :	Oui
Condition particulière :	Aucune



**2. MARCHÉ**

Type de transaction :	Vrac
Produit :	Tranquilles Cotes du Rhone Regional Rouge
Millésime :	2013

Ensuite le déclarant peut valider le contrat interprofessionnel.

Les boutons 'valider' ou 'supprimer la saisie' sont disponibles.

En cliquant sur 'supprimer le contrat', on interrompt la saisie et ça supprime tout ce qui a été saisi précédemment.

A la validation, un email est envoyé aux autres parties pour validation. Elles ont dix jours pour valider. Quand le contrat sera validé par toutes les parties, chacun recevra un email avec le PDF du contrat.

Une fois le contrat validé : affichage d'une page de confirmation.

Vous pourrez par la suite si vous le souhaitez annuler ou modifier le contrat. Un email sera alors envoyé autre parties pour accord.

Opérateurs
Paramétrage
Comptes
Rapports

DRM
DAI/DS
Contrat interprofessionnel
Profil

Inter-Rhône

**LA SAISIE EST TERMINÉE !**

N° DE VISA DU CONTRAT : 20140623001

✕ ANNULER LE CONTRAT

✎ MODIFIER LE CONTRAT

**1. SOUSSIGNÉS**

Vendeur :	Chateau Eymard test
Acheteur :	Client divers
Première mise en marché :	Oui
Condition particulière :	Aucune

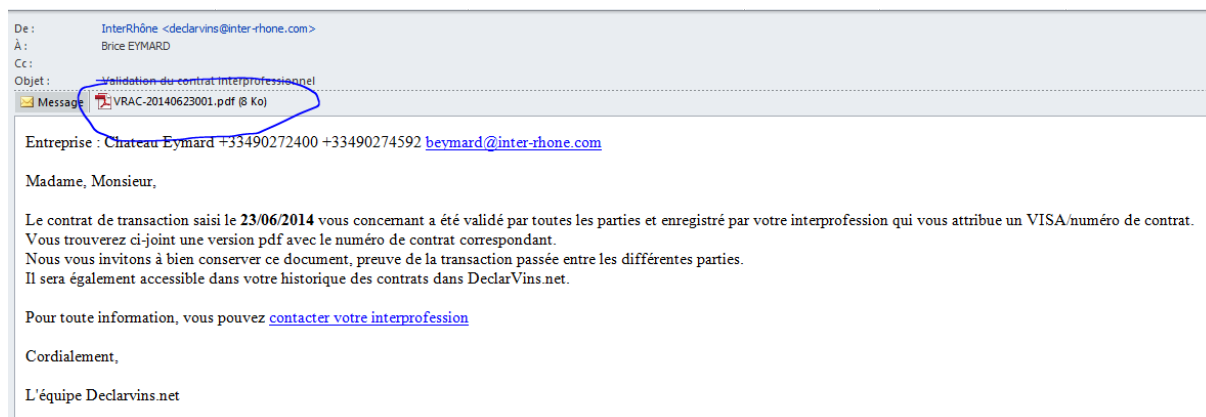
**2. MARCHÉ**

Type de transaction :	Vrac
Produit :	Tranquilles Cotes du Rhone Regional Rouge
Millésime :	2013
Label :	Conventionnel

Une fois le contrat saisi, un email de demande de validation est envoyé aux autres parties.

Trois possibilités :

- . L'une des parties rejette le contrat et un email de refus du contrat est envoyé à tous
- . Le contrat n'est pas validé avant 10 jours et l'email de rejet est envoyé
- . Le contrat est validé par toutes les parties qui reçoivent l'email suivant avec le PDF et le numéro de contrat :



Exemple de contrat interprofessionnel en PDF :



## Contrat d'achat interprofessionnel

Première mise en marché  
Saisie le 23/06/2014

Saisie par l'interprofession (papier)  
N° de Visa du contrat : 20140623001

Soussignes	
Vendeur	Acheteur
Type : producteur	Type : negociant
Raison sociale : Chateau Eymard	Raison sociale : CLIENT DIVERS
N° RCS/SIRET : 111111111111111	N° RCS/SIRET :
N° CV/EVV : 1111111111	N° CVI/EVV :
Adresse : 8 rue des trois faucons	Adresse : 6 rue des trois faucons
Code postal : 84000	Code postal : 84000
Commune : Avignon	Commune : Avignon
Pays : FR	Pays : FR
Tel : +33490272400 Fax : +33490274592	Tel : +33490272400 Fax :
Signé le 12/06/2014, sur Déclarvins	Signé le 12/06/2014, sur Déclarvins

Produit
Vrac, Tranquilles Cotes du Rhone Regional Rouge 2013
Conventionnel
Annexe technique : Non, Export : Non

Volume / Prix		
Volume total (hl)	Prix unitaire net HT hors cotisation	Prix (HT)
2000 hl	130 €/hl	D'objectif

Mode de détermination : Paiement final + ou - 5% selon cours au 31/07/14

Conditions
Date limite de retrait : 30/06/2014
Echéancier :

Date	Volume (hl)	Montant (€ HT)
26/06/2014	hl	100000 €
31/07/2014	hl	10000 €

Conditions Générales de Vente : Echéancier de paiement

Autres observations : RAS

Le vin sera retiré

Clauses	
<p>L. Le prix s'entend Net : Hors Taxe, hors cotisations, hors transport, hors frais divers et hors courtage éventuels qui seront à régler séparément.</p> <p>A. Sauf autorisation écrite et préalable d'Inter Rhône, les volumes mis en réserve interprofessionnelle ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat d'achat ni être sortis.</p> <p>B. Les contrats d'achat doivent être renvoyés à Inter Rhône dans les 10 jours suivant la transaction pour toute vente de vrac sous DAA ou DAE par le négociant ou courtier.</p> <p>C. La cotisation interprofessionnelle est due pour les deux parties contractantes. Elle est payée en totalité par le producteur sur la base de la Déclaration Ricapitulative Mensuelle de sorte de chais (DRM). Celui-ci en facture la moitié à l'acheteur et l'indique sur le contrat d'achat.</p> <p>D. Le numéro de contrat d'achat interprofessionnel est à reporter sur la DRM, sur la déclaration de transaction vrac de l'OIVCC concernée, ainsi que dans le registre de cave.</p> <p>E. Les accords interprofessionnels permettent aux parties de déroger au cadre réglementaire général des délais de paiement via l'établissement d'un échéancier de paiement ou en justifiant d'un contrat puritatif/actif. Dans tout autre cas ou en cas de champs non correctement renseignés, les parties restent soumises à la loi sur les délais de paiement et d'acompte (facture à 45 ou 60 jours et acompte de 15%). Toutes les parties déclarent avoir pris connaissance des modalités de ventes et de paiement telles qu'elles figurent dans l'accord interprofessionnel, établi par Inter Rhône.</p> <p>F. L'émission de facture s'effectue au plus tard à la date de retrait prévue au contrat même si le vin n'a pas été retiré.</p>	<p>G. Tout différend qui pourrait surgir au sujet de la présente transaction peut être porté, préalablement à toute instance judiciaire, à la connaissance d'Inter Rhône qui s'efforcera de trouver un règlement à l'amiable dans la mesure de ses moyens.</p> <p>H. L'exemplaire du contrat destiné à Inter Rhône conservera un caractère confidentiel. Pour son exploitation, Inter Rhône est soumis au secret professionnel.</p> <p>I. Ce contrat n'est plus valable si le lot a été jugé non conforme par l'organisme de contrôle.</p> <p>J. Clause relative au transfert de propriété « Le transfert de propriété des vins objet du présent contrat interviendra au moment de la livraison matérielle des vins. Toutefois, si à cette date, le prix n'est pas complètement payé par l'acheteur, les vins resteront de convention expresse entre les parties la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du prix, dans les conditions de la clause de réserve de propriété de la loi du 12 mai 1980. Le transfert des risques à l'acheteur intervient dès l'enlèvement des vins vendus objet du présent contrat. »</p> <p>K. Clause relative à l'agrillage des vins « Pour faire application des dispositions de l'article 1587 de code civil, il est convenu d'un accord commun entre les parties que l'agrillage du vin, tel qu'il résulte dudit article, s'effectue en deux temps : à la commande, un agrillage du vin destiné à vérifier que celui-ci correspond à la qualité et/ou aux critères analytiques recherchés par l'acheteur dont une copie est communiquée au vendeur et, à la livraison, une confirmation d'agrillage de ce même vin destinée à vérifier que celui-ci est loyal et marchand. Cette confirmation d'agrillage ne permet en aucun cas à l'acheteur de refuser l'achat de façon discrétionnaire, il ne pourra le faire que sur des faits objectifs, en raison du non-respect des normes réglementaires et/ou en raison des variations importantes des critères analytiques au jour de la commande. Une fois cette double formalité effectuée, la vente du vin est considérée comme parfaite en vertu des dispositions des articles 1583, 1585 et 1587 du code civil.</p>